



► Produits de la pêche

Faits importants sur le marché

- La France consomme environ un million de tonnes de produits de la mer par an. En 1984, 80 % des ménages ont acheté un total de 167 000 tonnes de poissons de mer frais, chaque acheteur ayant consommé une moyenne de 11 kg dans l'année. Par comparaison, la consommation annuelle de produits de la mer en Amérique du Nord se situe entre 6 et 7 kg par personne.
- Avec 2,3 milliards de dollars d'importations contre seulement 0,7 milliard en exportations, le commerce extérieur des produits de la pêche (y compris les poissons d'eau douce) a coûté à la France 1,6 milliard de dollars en 1986.
- Située dans un contexte mondial, la France n'occupe qu'une place très modeste en matière de pêche maritime : entre le 20^e et 30^e rang dans le monde.
- Depuis une dizaine d'années, la production de la pêche maritime française s'est stabilisée autour de 700 000 tonnes.
- Le tonnage global, après avoir doublé dans les années qui ont suivi la guerre, s'est remis à régresser : depuis 1977, il a diminué de 30 %.
- Il existe en France plusieurs dizaines de ports de pêche. Les trois plus importants sont Boulogne, Lorient et Concarneau; en 1985, ils ont assuré à eux seuls près du tiers de la production nationale.

Tendances du marché

- Les produits ramenés par les pêcheurs ne suffisent pas à couvrir ce marché, d'autant qu'une partie de cette production est exportée. La France doit donc importer pour satisfaire sa demande intérieure.
- La pêche maritime n'a pas en France le caractère industriel qu'elle revêt dans d'autres pays : la profession garde encore un caractère artisanal très marqué. En effet, la flotte française de pêche maritime est extrêmement disparate : un peu plus de 9 000 bateaux, dont la plupart ont moins de 12 mètres.

Importations canadiennes

- La France n'est que le deuxième client européen du Canada (4 % des exportations), derrière la Grande-Bretagne.
- Vu du côté français, le Canada était en 1985 le sixième fournisseur en valeur et le deuxième en volume.
- Pour la 9^e année consécutive, le Canada a maintenu en 1986 sa position de premier exportateur mondial de produits congelés et transformés du poisson. Des 2,4 milliards de dollars en exportations, une proportion de 15 % a pris le chemin de la CEE, marché extérieur du Canada qui connaît la croissance la plus impressionnante.

Recommandations aux exportateurs canadiens

- Une augmentation des exportations vers la France doit passer par une plus grande variété des espèces offertes, un développement des ressources encore peu ou pas exploitées et une volonté réelle de diversifier les marchés.
- En matière de produits de la pêche, les normes sont assez strictes. Selon le cas, elles sont fixées par la législation française, par la CEE ou par les usages. Les exportateurs **DOIVENT S'Y CONFORMER**. Les dates de fabrication, dates optimales de consommation, et listes des ingrédients et additifs éventuels doivent toujours être clairement indiquées. Les produits congelés nécessitent la présentation en douane d'un certificat d'origine attestant de la salubrité des produits. Les normes d'étiquetage sont aussi très précises.

Renseignements supplémentaires :

Communiquer avec Pierre Laveau, agent responsable de ce secteur, Ambassade du Canada, Paris (France); tél. : (011.33.1) 47.23.01.01.